

DIU ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE NEURORADIOLOGIE

2 ans



▶ Responsables Pédagogiques

Professeur Jean-Pierre PRUVO : Responsable lillois

▶ Objectif

Assurer, en complément du DES de radiodiagnostic et Imagerie Médicale, un enseignement spécifique de la Neuroradiologie destiné aux médecins qui auront à en exercer la pratique.

▶ Conditions d'accès

- Les spécialistes qualifiés en radiologie,
- Les étudiants ayant validé 4 semestres dans la spécialité «Radiodiagnostic et Imagerie Médicale» dont au moins 1 semestre dans un service de Neuroradiologie.
- Justifier d'un accord de stage de 2 ans, à temps plein.

▶ Frais de Formation

Droit d'inscription : 525 euros/an

▶ Calendrier, horaires, lieux

Calendrier : le vendredi et le samedi de 8h30 à 19h
(le jeudi occasionnellement)

Lieu : Hôpital Pitié Salpêtrière

▶ Pré-inscription

CV et lettre de motivation à adresser au
Pr Jean-Pierre PRUVO
Service de Neuroradiologie
Hôpital Roger Salengro CHRU de Lille
59037 LILLE Cedex
Tél : 03 20 44 64 68

▶ Renseignements et inscription

Nathalie COUSIN NAVIEZ
Département de FMC/DPC
Faculté de Médecine / Pôle Recherche
Place de Verdun
59045 Lille Cedex
Tél 03 20 62 68 12
nathalie.naviez@univ-lille.fr
<http://medecine.univ-lille.fr/fmc>
Clôture des inscriptions obligatoires avant le premier cours.
Madame Florence OPPEYENKO
Secrétariat du Pr DORMONT
Service de Neuroradiologie Diagnostique et
Fonctionnelle
Groupe Hospitalier Pitié Salpêtrière - Bât Babinski
47 boulevard de l'hôpital
75651 PARIS cedex 13
Tél : 01.42.16.36.09
Mail : florence.oppeyenko@aphp.fr

▶ Contenu, organisation

Enseignement théorique : 200 heures réparties en 12 séminaires de 1 jour ½ sur 2 ans.
Enseignement pratique : 2 ans de stage à temps plein dans des services validants dont 1 an obligatoirement pendant le post-internat.

- 2 sessions d'examen par année d'enseignement.
- Chaque session d'examen comprend une épreuve écrite et une épreuve orale sur dossiers.
- L'autorisation de se présenter à l'examen est soumise à la validation des stages pratiques effectués dans les services agréés.
- En seconde année, l'autorisation de se présenter à l'examen comporte en outre la remise, avant la session de juin, d'un mémoire original.